

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Technicien d'installation de systèmes de vidéosurveillance

Numéro du CQP	101 2017 03 23
Date d'échéance	Décembre 2021
Créé par les CPNE du	23 mars 2017

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Jerôme Vial 01 40 69 53 41 vialj@national.ffbatiment.fr

Porteur du dossier :	Fédération Française du Bâtiment
Responsable :	SVDI Stéphanie Tucoulet 01 44 05 84 40

Secteur d'activité	Bâtiment
--------------------	----------

Description de l'emploi :	<p>Le technicien d'installation de système de vidéosurveillance intervient sur site et a en charge l'installation et la mise en service de systèmes de vidéosurveillance, sous le contrôle d'un collaborateur le plus généralement d'un niveau de qualification supérieur (par exemple responsable technique).</p> <p>A partir du dossier d'exécution complet, il/elle prépare son intervention, réalise l'installation des systèmes et leur paramétrage à l'aide des ressources mises à sa disposition (outillages spécifiques, ...), vérifie le bon fonctionnement de l'installation des systèmes avant la livraison au client et assure la communication technique et la relation commerciale avec le client à toutes les étapes de l'intervention.</p>
---------------------------	--

Dénomination de la Qualification	Ouvrier Professionnel
----------------------------------	-----------------------

Classement	Niveau II CCN ouvrier du bâtiment
------------	-----------------------------------

CQP n° 101 2017 03 23
Technicien d'installation de systèmes de vidéosurveillance

Référentiel d'activités

A1- Installation des équipements de vidéosurveillance	
CP1- Préparer son intervention d'installation d'un système de vidéo-surveillance	Les équipements sont cohérents au regard de l'intervention à réaliser et conformes au bon de livraison : ⇨ La qualité est contrôlée (contrôle visuel, contrôle de références) ⇨ La quantité est vérifiée (les quantités reçues sont conformes aux quantités indiquées sur le bon de livraison)
	⇨ Les documents clés du dossier d'exécution relatifs à son intervention sont pris en compte ⇨ L'ordre de mission est cerné : le détail des tâches à réaliser est identifié ⇨ La configuration du site est analysée à partir du tour du site
	En cas d'écart constaté en matière d'équipement et de matériel : ⇨ la cause est recherchée et le cas échéant un rapport d'incident établi ⇨ le service compétent est informé des besoins complémentaires identifiés
	⇨ Les contraintes techniques, les risques sécuritaires et environnementaux sont identifiés ⇨ Les moyens de levage non prévus pour l'intervention sont signalés ⇨ La compatibilité de l'équipement informatique de l'entreprise avec l'installation prévue ainsi que l'autorisation d'utilisation du réseau sont vérifiées ⇨ Les EPI et EPC nécessaires sont identifiés, leur utilisation est maîtrisée
	⇨ Les autocontrôles réalisés par les monteurs ou les prestataires sous-traitants sont vérifiés ⇨ Les règles de pose et de fixation des caméras sont respectées ⇨ Le raccordement des produits au câblage est conforme
CP2- Poser, fixer et raccorder les caméras au câblage, après en avoir vérifié la conformité	L'utilisation de l'outillage spécifique aux opérations de pose et de fixation est adaptée et maîtrisée
	En cas de dysfonctionnement constaté : ⇨ Les causes possibles sont analysées et une solution recherchée ⇨ Le N+1 est informé
	⇨ Les règles techniques et de sécurité sont respectées ⇨ Les EPI et EPC nécessaires sont identifiés, leur utilisation est maîtrisée
	⇨ La baie de brassage est montée ⇨ Les équipements (switchs et serveurs) sont intégrés ⇨ La baie de brassage est raccordée en sécurité au tableau électrique
CP3- Installer les équipements du réseau	L'utilisation des moyens d'installation des équipements du réseau est adaptée et maîtrisée
	⇨ En cas de dysfonctionnement, le N+1 est informé ⇨ En cas de réseau existant, le service informatique de l'entreprise cliente est sollicitée
	⇨ Les règles techniques et de sécurité sont respectées ⇨ Les EPI et EPC nécessaires sont identifiés, leur utilisation est maîtrisée
	⇨ Les règles techniques et de sécurité sont respectées ⇨ Les EPI et EPC nécessaires sont identifiés, leur utilisation est maîtrisée
A2- Paramétrage du système de vidéosurveillance	
CP4- Paramétrer les équipements terminaux : caméras et capteurs associés, postes clients et moniteurs de restitution	⇨ La mise sous tension des équipements complets est assurée ⇨ Les réglages courants préconisés par les règles techniques sont réalisés sur les caméras ⇨ Les réglages spécifiques, en fonction de la demande client transcrite dans le dossier d'exécution, sont réalisés sur les caméras ⇨ Les identifiants et les mots de passe sont créés
	⇨ L'utilisation des moyens de paramétrage et des moyens de configuration des équipements sont adaptés et maîtrisés ⇨ L'utilisation de l'outillage spécifique est adaptée et maîtrisée
	En cas de dysfonctionnement constaté lors du paramétrage des équipements terminaux : ⇨ Les causes sont recherchées ⇨ Une assistance à la configuration auprès d'un support interne ou l'aide en ligne du fournisseur de logiciels est demandée, le cas échéant ⇨ Le N+1 est informé
	Les règles techniques de base et les recommandations d'installation sont maîtrisées et respectées Les EPI et EPC nécessaires sont identifiés, leur utilisation est maîtrisée

CP5- Paramétrer les équipements centraux : switches, serveurs/enregistreurs	⇒ Les switches sont administrés
	⇒ Les serveurs ou enregistreurs sont mis en route et paramétrés
	⇒ Les droits en fonction des autorisations de l'utilisateur sont attribués aux postes clients et aux moniteurs de restitution ou d'affichage
	⇒ L'utilisation des moyens de paramétrage et des moyens de configuration des équipements sont adaptés et maîtrisés
	⇒ L'utilisation de l'outillage spécifique est adaptée et maîtrisée
CP6- Réaliser l'autocontrôle final de l'installation du système de vidéosurveillance	⇒ En cas de réseau existant et en fonction de la taille du réseau, différents acteurs externe ou interne peuvent être sollicités
	⇒ Sur système complexe, le constructeur peut être sollicité pour configurer le serveur
	⇒ Le système d'exploitation windows et l'architecture des réseaux sont maîtrisés
	⇒ Les EPI et EPC nécessaires sont identifiés, leur utilisation est maîtrisée
	⇒ La distance de positionnement des câbles par rapport au courant fort est respectée, la conformité de la liaison entre les points terminaux selon la catégorie du câble est certifiée
	⇒ Les caméras sont correctement fixées et en bon état de fonctionnement
	⇒ Le fonctionnement du réseau sur toute la chaîne de liaison entre la caméra et la fin du réseau est conforme
	⇒ Les réglages du serveur et de la caméra sont conformes
	⇒ Les mots de passe constructeurs ont bien été changés sur l'ensemble des équipements
	⇒ L'utilisation des moyens de contrôle est adaptée et maîtrisée
⇒ Les fiches d'autocontrôle sont dûment renseignées (date, visa, valeurs)	
Le N+1 est informé des résultats du déroulement de l'autocontrôle et des observations réalisées sous forme de synthèse	
⇒ Les normes et la réglementation en vigueur sont respectées	
⇒ Les EPI et EPC nécessaires sont identifiés, leur utilisation est maîtrisée	
⇒ L'utilisation des outils bureautiques et numériques est adaptée et maîtrisée	
A3- Communication technique et commerciale	
CP7- Communiquer les informations techniques aux différents interlocuteurs	⇒ Les documents transmis lors du démarrage de l'intervention sont annotés en fonction de l'installation finale et tous documents de nature à rendre compte de l'avancement des travaux et des aléas rencontrés sont ajoutés
	⇒ Les bases de l'utilisation du système sont transmises au client en fonction des droits demandés
	⇒ Des explications sur le fonctionnement du dispositif sont apportées lors de la visite de réception
	⇒ L'information communiquée est adaptée (contenu et format) aux interlocuteurs concernés avec un double enjeu :
	⇒ L'appropriation des informations par les acteurs
	⇒ Le respect des usages de confidentialité
	⇒ La sauvegarde des réglages est transmise en version numérique aux acteurs externes et internes pour assurer la traçabilité du dossier
⇒ Les documents annotés et ajoutés sont transmis au chargé d'affaires pour l'élaboration du Dossier des Ouvrages Exécutés	
⇒ L'utilisation des outils bureautiques et numériques est adaptée et maîtrisée	
CP8- Entretien d'une relation commerciale durable instaurée avec le client à toutes les étapes d'intervention	⇒ La relation avec le client permet d'identifier des besoins complémentaires en lien avec l'installation :
	⇒ Le client est interrogé sur son utilisation de l'installation de façon factuelle
	⇒ Les problèmes éventuels liés au fonctionnement de l'installation sont identifiés
	⇒ La recherche de solutions techniques est participative
	⇒ Les besoins complémentaires sont formalisés
⇒ Un rapport d'intervention est rédigé à l'attention du N+1 pointant les dysfonctionnements, les corrections apportées, les solutions techniques identifiées, et les propositions d'améliorations techniques, le cas échéant	
Les besoins complémentaires sont transmis au service compétent pour lui permettre de formuler une proposition commerciale	
L'utilisation des outils bureautiques et numériques est adaptée et maîtrisée	